

Prix National arturbain.fr 2008

Maîtrise d'ouvrage :

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB) - 9 chemin du Salvart, 91370 Verrières-le-Buisson - Tél : 01 69 33 10 10 - e-mail : siavb@siavb.fr, site : www.siavb.fr

Responsables :

Alain-Victor MARCHAND - Président, Jean-Michel BORDES – Directeur Général des Services

Présentateur :

Hervé CARDINAL, Services Techniques

Organismes décisionnaires et financeurs :

SIAVB et les 14 communes adhérentes (dont une communauté d'agglomération)

Propriétaire du site :

SIAVB

Description de l'opération :

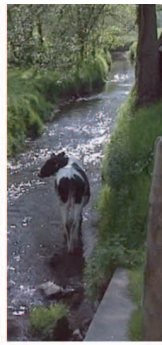
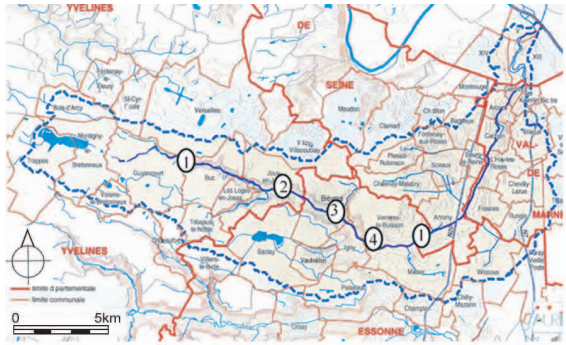
A travers un sentier piéton d'une vingtaine de kilomètres, espace de respiration pour la région parisienne, les promeneurs peuvent découvrir les méandres d'une rivière riche d'histoire et de techniques. Par le biais des techniques les plus récentes, le SIAVB mène une politique visant à aboutir à une gestion durable de la rivière que ce soit en matière de gestion du risque d'inondation, d'amélioration du cadre de vie, d'intégration de la rivière dans ville, de la réhabilitation du patrimoine ancien. La Bièvre est la première rivière de France dont la gestion est totalement informatisée. Pour parer aux inondations, des bassins secs ont été aménagés autour de la rivière et des bassins en masse d'eau existent en tant que bassins de rétention régulés. Le SIAVB est aussi pilote dans les opérations de reconquête du milieu aquatique et de la biodiversité par la réouverture de biefs (section) de la rivière.

Equipe pluridisciplinaire :

Services techniques du SIAVB :

Jean-Paul Ducam, Directeur des services techniques, Sabrina Charles-Bouhafi, chargée de mission Environnement/Rivière, Eugénie Lachaize, Chargée de mission Qualité du Milieu, Eric Javannaud et Jean Claude Desmarais, Chargés du suivi des opérations terrains.

LES RESEAUX DE LA VALLEE, PROTECTION ET PROMENADE, SIAVB (78-91)



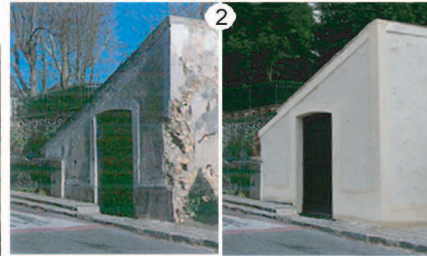
3- Régulation optimisée de la rivière



4- Réouverture de la rivière sur 1 km, aménagements piétons



1- Chemin piéton 18km et 50 Ha



2- L'ancien lavoir



Qualité architecturale :

- Sentier piéton, ré-ouverture de la rivière rejoignant la coulée verte du TGV assurant la **liaison piétonne** jusqu'à Paris.
- Des **châlets de bois** (3) abritent les appareils de mesure du débit de l'eau.
- **Intégration** des ouvrages dans un **site classé** au titre de la loi du 2 mai 1930.
- **Réhabilitation** des ouvrages anciens (2), enjeux historiques et patrimoniaux de la vallée.
- Traitement des façades et charpentes dans le respect des techniques anciennes.
- Transformation d'une emprise routière d'un hectare en espace vert ouvert au public.

Qualité de vie sociale :

- Mise en place de cheminements piétons **ouverts à tous**. 5000 usagers sur les 20 km de sentiers chaque week-end.
- **Activités multiples** (pêche, promenade...)
- Espace de **détente** pour 14 communes en région parisienne.
- **Rassurer la population** notamment quant à la réduction des risques d'inondation.
- Gestion optimisée de la rivière proche des habitations.
- **Concertation** avec les services des routes, les associations et les riverains.
- Mise en place de l'**accessibilité aux personnes à mobilité réduite**.
- Création par une association il y a 25 ans de "**la marche de la Bièvre**".

Respect de l'environnement :

- **Réduction des nuisances** visuelles et sonores.
- **Régulation** informatisée du débit de l'ensemble de la rivière pour **éviter les inondations**.
- Classement des sentiers en chemin de grande randonnée (GR).
- **Dépollution** des eaux pluviales.
- Réintroduction d'eau propre dans la ville sur un tracé de plus d'un kilomètre.
- Cheminements piétons respectueux de l'écologie et l'hydrologie de la rivière.
- **Réduction des nuisances** sonores par la mise en place d'une couche de roulement permettant un gain de 8 dB.
- **Biodiversité, plantation** de 100 000 sujets dans la vallée depuis la création du SIAVB.
- Réhabilitation des berges par techniques végétales.
- **Réutilisation** des matériaux du site lors des phases chantiers.
- Introduction du **respect de l'environnement** dans le cahier des charges des entreprises sur les phases de travaux.